Le mouvement de protestation des fontionnaires

Aucun mouvement à signaler hier matin à Paris

Au ministère des P. T. T., on a déclaré qu'on n'avait aucun mouvement à signaler hier matin dans le personnel. On a ajouté, dans l'entourage du ministre, en réponse à certaines affirmations de la Fédération Postale, « que les sanctions prononcées vendredi avaient été prises uniquement en raison du fait d'insubordination nettement caractérisée et tombant sous le coup de l'art. 13 du décret du 25 septembre 1929.

» En ce qui concerne la traduction de MM. Mathe, Courrière et Dupont, devant le conseil de discipline, cette décision n'a pas été prise en raison de leur qualité de dirigeants du syndicat, mais parce qu'ils s'étaient rendus, le jeudi 15 mai, dans les salles de service, où ils n'avaient rien à faire, afin de prévoquer la cessation du travail.

» Le ministre des P. T. T. examine personnellement les dossiers des agents de Paris ou de province susceptibles d'encourir des peines disciplinaires. Avant de prendre toute décision, il étudie chaque cas en tenant compte, notamment, des charges de famille de chaque agent. »

Un important ordre du jour des postiers d'Arras

Les postiers du Bureau Central d'Arras se sont réunis, dimanche, sous la présidence de M. Cléret, secrétaire de la Fédération Postale du Pas-de-Calais

Après discussion, laquelle dura plusieurs heures, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les agents des P. T. T., réunis à Arras, considérant :

» Que le mouvement de grève n'a été provoqué dans les P. T. T. que par suite d'un déclassement de commis des P. T. T. et mécontentement issu des atermoiements du gouvernement qui retarde constamment la revalorisation intégrale des traitements ;

» Dénoncent comme tendancieux et faux tous communiqués gouvernementaux ou de presse portant à croire à un mouvement politique ;

» Affirment leur entière solidarité avec leurs camarades frappés et leur adressent l'expression de leur bien vive sympathie ;

» Protestent avec indignation contre les sanctions prises par un gouvernement seul responsable d'une telle situation, ainsi que contre les moyens de répression qu'il envisage ;

» S'engagent à soutenir matériellement leurs camarades frappés et à continuer jusqu'à complète satisfaction et à répondre à tout mot d'ordre lancé par l'organisation centrale. »

La cessation éventuelle du travail envisagée par les douaniers de la section de Lille

On nous communique :

« Les agents des douanes de la section de Lille, réunis en assemblée générale extraordinaire au nombre de cinq cents, le 18 mai, à Lille, ont protesté contre les dispositions du gouvernement, qui tend à sacrifier les petits personnels de l'Etat, et en particulier les douaniers.

» M. Cristofol, secrétaire général, expose devant l'assemblée les répercussions financières des futures échelles qui lui seront attribuées et prouve, en tablant sur les parités acquises en 1919, que l'augmentation prévue sera inférieure au coefficient monétaire.

» M. Lefebvre apporte le salut des agents des contributions indirectes et de la fédération autonome. Il affirme leur parfaite solidarité en toutes circonstances. — Une somme de 600 francs est votée à la fin de la réunion en faveur des postiers victimes de sanctions.

» La possibilité de la cessation du travail est ensuite envisagée, et il est décidé que cette question devra faire l'objet d'une discussion approfondie au congrès du groupement, qui se tiendra à Paris, les 17, 18 et 19 juin prochain.

» Avant de se séparer, les agents de la section lilloise du Syndicat National du service actif des Douanes ont voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

» Considérant qu'il est dans les intentions du gouvernement de n'accorder aux petits personnels qu'une augmentation insignifiante,

» Réclament instamment l'application de la loi de finances du 30 avril 1921, qui avait ordonné aux gouvernements, quels qu'ils soient, de reviser les traitements en conformité des indices économiques sur la base de 1.800 francs-or reconnue indispensable, en 1914, par la commission Hébrard de Villeneuse ; s'étonnent que les Pouvoirs publics soient les premiers à enfreindre à l'application des lois, alors qu'ils ont pour mission de les faire exécuter par les citoyens et qui n'hésitent pas à sévir contre ceux qui ne s'y conforment pas.

» Demandent que soient rétablies les parités acquises par les douaniers en 1919, ainsi que cela a été fait pour les directeurs, parités qui, actuellement, en tablant sur le coefficient *cinq*, devraient donner respectivement : 17.500 fr. aux brigadiers ; 15.500 fr. aux sous-brigadiers et 13.750 fr aux préposés, comme traitement de fin de carrière.

» Les agents précités ne comprennent pas la raison pour laquelle le gouvernement s'obstine à ne pas leur accorder le coefficient monétaire, alors que le coût de la vie dans la région atteint 7,02.

» Protestent contre le déclassement scandaleux de leur catégorie effectué par la commission Martin, et constatent que l'opération envisagée est loin de satisfaire à l'obligation qui précède.

» Rappellent à M. le ministre du Budget la promesse solennelle qu'il a faite en faveur des douaniers, au cours de le séance du 14 mars dernier, à la tribune de la Chambre des députés, en réponse à l'intervention de M. Laquière, député d'Alger.

» Décident de poursuivre la réalisation de leurs légitimes revendications par tous les moyens en leur pouvoir, y compris la mise en application de la motion désespérée, votée par le conseil national du 4 mars, à Paris, laquelle envisage la cessation du travail. A ce sujet, ils se déclarent prêts à suivre toutes directives qui pourraient leur être données par leurs militants responsables, et déclinent toute responsabilité vis-à-vis du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pour la répercussion économique désastreuse qu'occasionnerait une pareille mesure.

» Adressent, en outre, leur salut fraternel à leurs camarades des P. T T qui luttent pour la cause commune, et décident de se solidariser avec eux en toutes circonstances.

» Elèvent une véhémente protestation contre la menace de sanctions et contre celles qui ont été infligées par le gouvernement, étant donné que, par sa carence, il assume seul la responsabilité de la perturbation actuelle dans le monde des petits fonctionnaires. »

LE CONGRES DES DELEGUES CANTONAUX DU NORD A LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le banquet

A 13 heures, un banquet était servi, rue de l'Orphéon, 20. De nombreux délégués cantonaux et inspecteurs primaires avaient répondu présent.

A la table d'honneur, nous avons remarqué la présence de M. Roger Langeron, préfet du Nord, qui avait à sa gauche M. Gahide, président de la Fédération du Nord des délégués cantonaux et à sa droite, M. Daniel-Vincent, sénateur.

Y figuraient également : MM. Bersez, sénateur; Millot, député; Châtelet, recteur; Spriet adjoint au maire de Lille; Desjardins, maire de Cambrai; Da Costa, inspecteur d'Académie; l'on remarquait dans la salle la présence de MM. Laforest, inspecteur primaire; Cerlsier, chef de division à la Préfecture du Nord; Docteur Vielledent, et bon nombre de délégués cantonaux.

Au champagne, M. GAHIDE remercia les délégués cantonaux de leur gratitude vis-à-vis de l'administration municipale de Lille. Il demanda à tous de conserver le culte de l'idée laïque qui doit toujours être défendue, parce qu'elle sera toujours attaquée. Il souligna l'effort constant que tout le monde doit produire afin de poursuivre l'obligation de l'étude scolaire jusque 14 ans au lieu de 13 ans, comme actuellement. Il termina en levant son verre au Préfet, aux délégués cantonaux, à l'école laïque.

M. CHATELET souligna l'effort qu'il faut poursuivre en vue de l'éducation de nos enfants et attira l'attention des municipalités et des pouvoirs publics sur l'école maternelle, afin de donner à ces enfants de belles salles, des jouets, des fleurs, il ajouta : « L'effort que je demande pour les tout-petits, je vous demande de le faire également pour les écoles primaires, car ce que vous ferez pour l'école, vous le ferez pour vos enfants ».

M. MILLOT prit la parole pour féliciter les délégués cantonaux de la façon de tenir leur Congrès et termina en déclarant : « L'esprit laïc, c'est la liberté dans la pensée ».

M. DANIEL-VINCENT donna un aperçu exact du rôle du délégué cantonal. « Il est, dit-il, le représentant des familles. Si l'école laïque a été la libération intellectuelle, il faut que l'esprit de l'enfant soit libéré. C'est par l'école que la République a été solidifiée sur le sol français ». Il termina en s'associant aux travaux des délégués cantonaux.

M. LANGERON termina la série des discours en remerciant le Congrès de l'avoir appelé à présider la séance plénière et le banquet et fit remarquer que les délégués cantonaux peuvent compter sur le concours de l'administration préfectorale.

M. TARDIEU HIER A LYON

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Pour les affirmer et pour les atteindre, il suffit d'un accord de volontés réfléchies. Soyez à la tête de ces volontés. »

Pour la mobilisation des forces morales du pays

M. André Tardieu dit encore : « Pour mobiliser nos ressources matérielles, il nous faudra mobiliser d'abord les forces morales. Il faudra nous libérer de notre esprit, tant de fois constaté depuis dix ans, d'indolence ou d'abandon pour ce qui regarde la chose publique et cesser de nous dénigrer nous-mêmes. Il faudra nous enseigner les uns aux autres le goût de l'association et le goût de la transaction, que, hélas ! nous n'avons pas dans le sang. L'heure est venue de sonner le réveil, d'organiser pour l'action tant de moyens inexploités: les femmes, dont le rôle fut si grand pendant la guerre et si négligé depuis; les jeunes, qu'il faut, dès l'école, associer de tête et de cœur à la grandeur de notre pays de 100 millions d'âmes; les combattants eux-mêmes, qui, bien que portant dans leur chair les leçons de l'histoire, ont tant de fois hésité sur leur orientation. Pour aborder cette œuvre, la France se tourne vers vous. »

« Combattants, la France a besoin de vous ! »

Terminant son discours, le président du Conseil déclare: « Après ce que vous fûtes, on a le droit de compter sur ce que vous serez. Assurés de l'affectueuse gratitude du pays, voulez-vous couronner votre œuvre en le guidant vers celles de ses destinées, qui sont marquées du signe de l'évidence? Intégrés à la noble histoire des défenseurs de l'unité française, héritiers des milices de Bouvines, de Jeanne d'Arc et des volontaires de Valmy, acceptez-vous de reprendre, comme citoyens, votre place d'hier, l'avant-garde? Les morts ont tout donné. Que les vivants donnent ce qui est en eux. Contre les puissances de décadence, de désordre, de routine ou d'inertie, il y a aussi bien au dedans qu'au dehors une bataille à gagner sur les routes d'une paix digne, fière et fraternelle à le fois. Camarades, élevez vos cœurs. Une fois de plus la France a besoin de vous. »

LE TERRIBLE DRAME DE MAUBEUGE

Nous avons relaté hier le terrible drame de la jalousie qui s'est déroulé samedi, à Maubeuge, au cours duquel un dangereux repris de justice, Eugène Bernard, lua, de cinq balles de revolver, sa maîtresse, Berthe Lhotellerie, qui l'avait quitté pour suivre un nouvel amant.

Eugène BERNARD

On sait également que le sous-brigadier Malbrancq, venu pour arrêter le meurtrier, fut blessé d'une balle de revolver dans la cuisse. Nous publions aujourd'hui la photographie du meurtrier qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est fait justice en se faisant sauter la cervelle.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Teléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Roubaix nous communique la note suivante, communiquée par la Chambre de Commerce Franco-Sarroise :

Sarrebruck, 6 mai 1930.

La Société Industrielle de l'Est réunie le 8 mai 1930, sous la présidence de M. Brun, a entendu une conférence de M. Ch. Drouard, délégué du bureau de la Chambre de Commerce Franco-Sarroise.

En raison des négociations franco-allemandes engagées le 21 novembre dernier au sujet de la Sarre, les conclusions présentées par le conférencier sont d'une importance particulières.

Lors du transfert de la propriété des Mines Domaniales de la Sarre à l'Etat français, en 1920, elles devaient être estimées. Mais les experts ne purent à cette époque se mettre d'accord et une somme de 300 millions de marks fut portée au crédit de l'Allemagne dans le compte des Réparations. Mais ce n'est là qu'un acompte, et ce fait était jusqu'à présent trop peu connu.

Le prix de rachat, s'il doit être fixé, doit donc être supérieur à 300 millions de margs, soit plus de 1 milliard 800 millions, et tenir en outre compte des améliorations et travaux neufs importants réalisés en 10 ans par l'administration française.

Il est intéressant de savoir que les mines françaises de la Sarre détiennent le record mondial de la rareté des accidents miniers et qu'elles ont fourni en 1929 à notre pays, déficitaire en charbon, 5 millions de tonnes de houille, représentant 20 % de ses achats à l'étranger.

Les capitaux français investis en Sarre, au montant global de 350 millions de francs or, soit 1 milliard 750 millions, ont rendu aux économies françaises et sarroises des services considérables, en particulier en réglant les rapports des industries concurrentes. Ils ne devront être en aucun cas compromis, ni dans leur propriété, ni dans leur activité.

Les ventes françaises en Sarre s'élèvent à 2.200 millions de francs par an, intéressent plus de 20.000 entreprises françaises et font vivre plus de 50.000 ouvriers, soit donc plus de 150.000 personnes françaises des régions les plus diverses de notre pays.

Le traité de paix nous a donné ce débouché jusqu'en 1935 et les entreprises françaises qui ont engagé des frais considérables pour écouler leurs produits ont un droit imprescriptible à le conserver intégralement.

Seul le maintien intégral de la frontière douanière sarro-allemande peut nous donner satisfaction.

Mais cela ne suffit pas. Le remplacement du franc français, actuellement seule monnaie légale, par le mark allemand, la modification du régime sarrois, des impôts ou des taxes antérieures seraient préjudiciables à notre commerce. La disparition ou la diminution de l'influence française dans les mines et les entreprises de la Sarre, ainsi que le rétablissement de l'administration allemande entraîneraient une diminution des achats de la Sarre en France, même si, à qualité égale, les produits français restaient meilleur marché.

Il faudrait donc ajouter au maintien intégral de la frontière douanière que les milieux économiques allemands semblent accepter, toute une série de mesures destinées à limiter jusqu'en 1935 la diminution inévitable de notre commerce en Sarre.

En compensation de ce recul certain et des concessions éventuelles faites à l'Allemagne sur d'autres terrains, nous sommes en droit d'attendre que les conditions de nos ventes en Sarre après 1935 soient dès maintenant définies plus favorablement qu'elles ne l'étaient été si nous avions attendu tout simplement cette échéance.

Dans ce dernier cas, la Sarre n'aurait certainement pas eu à intérêt à rompre brutalement les liens qui l'unissent à la France. Il serait donc indiqué de fixer dès maintenant ce que nous aurions alors obtenu d'elle, pour se rendre un compte exact de la valeur des propositions qu'on va nous faire maintenant.

On devra en tout état de cause envisager pour la Sarre au-delà de 1935 une série de transitions, dont un système de contingents sur la frontière franco-sarroise serait de beaucoup la plus mauvaise et ne pourrait par conséquent intervenir qu'en dernier lieu.

En terminant, l'orateur a exprimé l'opinion que si, en vue d'une future union douanière européenne, la France et l'Allemagne devaientse rapprocher économiquement, il fallait éviter de séparer maintenant ou bientôt la Sarre de la France et de l'incorporer complètement dans le système douanier allemand pour la ramener ensuite, en une oscillation de plus, vers la France.

Il faudrait au contraire lui ménager dès à présent une voie indépendante qui convergerait, sans retour en arrière, vers le rapprochement économique franco-allemand et qui sauvegarderait pour une longue période aussi bien les intérêts de la France en Sarre que les intérêts de la Sarre elle-même.

DE TRES JOLIS COLORIS... Demandez les chemises avec 2 cols et 2 paires de poignets, Percale d'Alsace ou Jumel écru 34 fr. 75. Zéphyr fil-à-fil 43 fr. 50. Très supérieures comme qualité, très inférieures comme prix à toutes les autres. Aux « 100.000-CHEMISES DE PARIS », SUCCURSALE DE LILLE : 79, Rue Nationale.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SOCIETE DES MEDAILLES DU TRAVAIL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'Association des « Médaillés du Travail » a fêté de remarquable façon, au cours de son assemblée générale annuelle, son millième membre. A dire vrai ce nombre impressionnant est dépassé, puisque, à cette heure, c'est douze cents membres que comprend cette Association de vieux serviteurs.

La réunion a'est tenue à 10 h., dans la salle du Casino, littéralement bondée. Sur l'estrade prirent place autour de M. Dupont, président de la Société, MM. Eugène Motte fils, président d'honneur ; Désiré Ley, administrateur-délégué du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing ; Dewispelaère, François Foulon, membres du Comité ; Marquette, Duhamel, D'Halluin, membres d'honneur ; Delcroix, Vandewaele, Herman, Couque, Choquenet, présidents des Associations de Tourcoing, Croix, Halluin, Leers, Wasquehal.

« La Grande Fanfare » prêta son gracieux concours à la réunion.

En ouvrant la séance, le Président remercia amiablement les personnalités présentes, notamment MM. Eugène Motte fils et Désiré Ley, de leurs bienfaits inlassables et renouvelés, envers les vétérans du Travail. Puis il donna la parole à M. François, secrétaire, pour un brillant rapport moral soulignant la bonne marche de l'Association. Une situation financière tout à fait remarquable et prospère, grâce aux libéralités du C.I. T. R. T. est mise en relief par M. Foulon, trésorier.

Après quelques mots de M. L. Dewispelaere commentant le programme de la journée, la parole est donnée au représentant du « Consortium Textile » qui, en une causerie très substantielle, commente la loi des « Assurances Sociales », au point de vue des avantages concédés aux vieux travailleurs. M. Ley retraça les efforts tenaces des organisations patronales et notamment du groupement intercommunal qu'il a l'honneur de diriger, pour combler à cet égard les lacunes des projets primitifs. Le campagne organisée aboutit à la création du « Comité de défense du Sénat », qui sut réparer les fâcheuses lacunes constatées et obtenir l'assentiment du Gouvernemen et de la Chambre des députés.

L'orateur très écouté, expose les avantages précieux découlant des textes définitivement adoptés : les assurés âgés de 55 à 60 ans, qui depuis la mise en vigueur de la loi, auront, chaque année effectué les versements prescrits, recevront à 60 ans, une retraite de 600 fr. ; celle-ci est susceptible de majorations s'ils continuent après 60 ans, à effectuer des versements.

Les salariés de 60 à 65 ans, continuant à travailler, auront droit, après 5 années de versement, à un minimum de retraite de 500 fr. Pendant qu'il travaille ,l'assuré, même âgé, bénéficie de l'assurane-maladie. Et après la liquidation de sa retraite, il pourra moyennant une cotisation mensuelle de 15 fr., chiffre que les organisations patronales sauront adoucir par leur concours, continuer à recevoir les prestations en nature en cas de maladie (médecin, pharmacien, chirurgien, hospitalisation). L'Etat ajoutera d'ailleurs 6 fr. par mois.

Quand les applaudissements qui ont salué les conclusions de l'orateur cessèrent, M. Eugène Motte fils, vient assurer les Médaillés du Travail de toute la sollicitude patronale.

Puis, M. Désiré Ley, vient proposer l'envoi à M. Pierre Laval, ministre du Travail, de l'adresse qui suit, olée par acclamations par l'assemblée tout entière :

« L'Association des Médaillés du Travail de Roubaix, réunie le 18 mai 1930 à l'occasion de l'inscripilon de son millième sociétaire, après avoir entendu les déclarations de M. Ley, administrateur-délégué du Consortium de l'industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, adresse ses remerciements chaleureux à M. Pierre Laval, ministre du Travail, pour l'aide puisante qu'il a apportée aux vieux travailleurs, en acceptant de leur accorder une retraite minimum de 500 fr. par an, pour autant qu'ils observent les prescriptions de la loi des Assurances Sociales et qu'ils paient les cotisations prévues.

» Les vieux travailleurs font un nouvel appel au Gouvernement, à M. Pierre Laval, ministre du Travail, à la Chambre des Députés, et au Sénat, pour que ces conditions soient encore améliorées dans l'avenir si c'est possible.

» Les présidents et délégués des Associations des Médaillés du Travail de Tourcoing, de Croix, d'Halluin et de Leers, les présidentes et délégués des Associations Féminines des Médaillées du Travail de Roubaix et de Tourcoing, se joignent à leurs amis de Roubaix pour approuver et signer la présente résolution ».

Un Banquet de mille couverts

A 13 h., un banquet fort bien ordonné et réunissant plus de mille convives, fut servi dans la salle municipale des fêtes, rue de l'Hospice, au milieu de la plus joyeuse animation.

Le banuet était précédé par M. Dupont, entouré de MM. Désiré Ley, Eugène Motte fils, Jean Delvoye, directeur de l'Union Patronale de la région d'Halluin, et des autres personnalités citées plus haut.

Au dessert, M. Ley remercia M. Lebas, maire de Roubaix, d'avoir bien voulu accorder la salle des Fêtes pour que s'y déroule le banquet. Il complimenta ceux qui l'avaient si bien préparé et servi.

Pendant le repas « La Grande Fanfare » se fit applaudir pour une exécution nuancée et brillante.

COMMENT ON DEVIENT VOYAGEUR DE COMMERCE

Tel est le sujet qui a été traité, avec beaucoup de talent et d'ampleur par M. Sabatié, salle des ventes de la Bourse du Commerce.

La réunion organisée par l'actif syndicat professionnel indépendant des voyageurs, représentants et placiers de Roubaix-Tourcoing, se tint à 10 h. du matin, où l'on remarquait des directeurs d'écoles, des professeurs, des élèves, des professionnels.

Au bureau : MM. J. Sabatié, secrétaire général de la Fédération des syndicats de voyageurs de France ; Debode, président d'honneur ; Colin, président; Vanbolleberke et Delzenne, vice-présidents ; E. Deffontaine, secrétaire général ; C. Lamère, trésorier.

M. Sabatié, en un langage châtié, fait une sorte d'historique du commis-voyageur d'il y a un siècle. Il convient de procéder à l'élimination des déclassés, des rétés qui ont encombré la profession, mais il y a encore trop d'inaptes de non-valeur.

Le choix des employeurs doit être orienté. Le travail syndical y contribue effectivement.

L'évolution économique qui se précipite a sa répercussion sur la profession et le travail du voyageur.

Si la production dépasse la consommation dans une trop grande mesure, le mécanisme se détraque et l'édifice s'écroule.

Nous sommes actuellement au stade économique de la surproduction dans tous les domaines et dans le monde.

En même temps se transforme l'organisme distributeur : trusts, groupements d'achats, vente directe aux consommateurs. Et l'orateur pose la question :

Le voyageur de commerce va-t-il disparaître ? M. Sabatié répond non, mais la qualité remplacera la quantité.

Quelles est la situation aujourd'hui ? les grandes maisons sont nombreuses, mais les petites le sont aussi et il y a toujours de plus en plus de voyageurs.

Les méthodes de publicité dans les journaux, qui sont devenues indispensables, ont besoin quand même d'être appuyée par la publicité vivante.

On peut prévoir une augmentation de voyageurs visitant la clientèle particulière ce qui n'a rien de deshonorant, car la tâche est souvent plus ardue, que pour les voyageurs visitant le gros.

M. Sabatié cause ensuite des colonies qui nous fourniront des matières premières que nous fournirons ensuite leur renvoyer sous forme de produits manufacturés, mais il faudrait y aller nous-mêmes pour en récolter tous les bénéfices.

Le commerce roubaisien a encore plus besoin de l'exportation où la concurrence devient formidable, d'où la nécessité d'employer des formules et méthodes nouvelles pour la formation des voyageurs partant à l'étranger.

Initiatives entreprises par la Fédération et les syndicats de voyageurs pour développer l'enseignement alors que nous n'avons reçu jusqu'à présent que des engagements moraux et non matériels.

M. Sabatié espère que les organisations économiques de Roubaix-Tourcoing lui donneront les moyens de répondre aux demandes des directeurs des divers instituts pour faire plusieurs conférences aux élèves en octobre.

L'orateur termina ensuite son exposé en donnant deux exemples typiques d'une visite d'un voyageur à deux clients fleguistes et frileux.

M. Cot nse fit ensuite l'interprète de l'auditoire pour remercier M. Sabatié, qui fut particulièrement applaudi.

POURQUOI CE REVOLVER ?

Dans la soirée, sur le Champ de Foire, à Roubaix, les agents de sûreté Desprez et Cauchez ont arrêté un homme qui gesticulait. C'es un boxeur forain, nommé Horace Soudais, nt à Yvetot, 40 ans, demeurant boulevard d'Armentières, 92. — I a été amené au poste central. Fouillé, on l'a trouvé nanti d'un revolver dans une poche et d'une seule cartouche dans une autre. Il a été maintenu et écroué et sera déféré au Parquet.

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET JEUX POPULAIRES ATTRIBUTION DES LOTS EN NATURE

L'Administration municipale, d'accord avec la Commission des fêtes, a décidé que des lots en nature seront attribués aux débitants de boissons de la ville, pour l'organisation de jeux populaires, le jour du 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale.

Les débitants qui désirent obtenir ces lots et qui, n'en ont pas eus pour la fête du 1er mai, doivent, dès maintenant, en faire la demande et adresser celle-ci à M. le Maire de Roubaix.

Il ne pourra être tenu compte des demandes qui parviendront après le 16 juin, dernier délai.

LA JOURNEE DES MERES ET LES AILES ROUBAISIENNES

Le Comité des « Ailes Roubaisiennes » rappelle aux adhérents de la Société, la proposition qu'il leur a soumise, il y a quelques jours : deux voyages aériens gratuits seront tirés au sort entre les adhérents qui se feront inscrire au siège de la Société, 26, rue du Bois, ayant mardi prochain 20 mai inclus. Les bénéficiaires du voyage auront pour mission de lancer des tracts qui exalteront le rôle des mères. Le tirage au sort aura lieu également au siège le jeudi 22 mai, à 18 h. 30. Les heureux bénéficiaires accomplirent leur voyage le dimanche 25 mai, jour de la fête des mères.

FETES OFFICIELLES DES QUARTIERS EPEULE, TRICHON, ALOUETTE ALLUMETTE

Le Comité nous prie d'insérer :

Les commerçants sont priés d'installer leur lot avec la pancarte qui leur a été remise

Si un oubli s'était glissé dans la distribution des programmes, ils peuvent en demander à l'un des membres du Comité.

Un lot supplémentaire de 260 fr. (une robe, don de la maison « Aux Elégantes ») est à ajouter aux nombreux lots déjà annoncés.

TRAVAUX QUELCONQUES DANS LES IMMEUBLES

Autorisations de voirie et d'hygiène

Un certain nombre de propriétaires font exécuter des travaux à des immeubles, tant pour la partie qui se trouve sur la voie publique qu'à l'intérieur, avant qu'une autorisation leur ait été délivrée par les services municipaux.

A diverses reprises, il a été rappelé aux intéressés qu'il est strictement interdit de pratiquer de cette manière. Aussi, dorénavant, contravention sera relevée contre quiconque commencera des travaux, de quelque nature que ce soit, sans être muni d'une autorisation.

En vertu du règlement de police, l'administration se réserve un délai de 20 jours pour délivrer l'autorisation afin de permettre aux divers services intéressés de faire connaître leur avis sur les travaux projetés.

Les propriétaires sont donc invités à ne pas déposer leur demande et leurs plans à la dernière minute, sous peine de voir retarder de plusieurs semaines le commencement des travaux.

CERCLE STENO-DACTYLOGRAPHIQUE

Le concours pour la désignation des candidates désirant participer au concours de la Fédération Nationale des Sociétés de Sténographie, à Paris, le 8 juin prochain, a eu lieu jeudi soir, à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie

Les épreuves aux vitesses de 100 et 120 mots par minute, ont fait ressortir, chez la plupart des candidates, les qualités d'entraînement régulier de la main et du cerveau.

Après une correction méticuleuse, le classement des épreuves a donné les résultats suivants :

Epreuve à 100 mots par minute. — Première Mlle Nelly Baudumont.

Epreuve à 120 mots par minute. — Première : Mlle Angélina Meyer.

BOCK MEYERBEER ROI..... .....DES BOCKS

Sociétés et comités

PARTI SOCIALISTE. — La réunion du groupe aura lieu le 30 mai à 9 h. 30 au local habituel et à la Paix le 23 mai à 19 h.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Assurances sociales. — Le Comité de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens rappelle les avantages accordés aux A. C. par les dispositions de l'art. 51, parag. 5 de la loi sur les assurances sociales.

Cet article accorde aux anciens combattants et victimes de la guerre, qui auront été inscrits avant le 1er juillet 1930, à une caisse autonome de retraite, constituée en conformité de la loi du 4 aout 1923 une subvention de 25 à 60 %, suivant la valeur des précomptes effectues sur les salaires, au titre des assurances sociales.

Déjà la loi du 4 août 1923 procurait aux souscripteurs en possession de la médaille inférailée ou de la carte du combattant, la subvention de 25 à 60 % sur les versements opérés à la caisse autonome d'anciens combattants.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser 43, rue de la Gare, à Roubaix.

RADIO CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Ce soir, à 19 h. 30, au siège social, 55, rue du Maréchal Foch, cours de préparation militaire et instruction technique, par M. Naert, lecture au son, manipulation.

ETAT CIVIL

Naissances : Marie Mouray, rue de la Barbe-d'Or, 10 ; Jean Nuttens rue de la Redoute, 57 ; Dominique Requillart, boulevard du Cateau, 6 ; Emilienne Sénéchal rue Jules-Guesde 293 bis.

Pompes Funèbres Générales, 49, r. Sébastopol, Roubaix. Organisation compl. de convois. T. 3-05

WATTRELOS

COLLISION D'AUTOS. — Deux autos se sont rencontrées dans la rue Carnot, hier, vers 10 h. 30, à proximité du passage à niveau. L'une était conduite par M. Albert Rouge, de Tourcoing, et l'autre par M. René Drouliers, de Wattrelos. Il y a des dégâts matériels.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au tissage Prouvost et Bernard, Lucile Carette, 50 ans, contremaître, à Roubaix, en tombant d'un métier s'est fait des contusions au pied droit, 10 jours. — A l'usine Bazin, Pauline Capiall, 45 ans, cardière, rue des Trois-Pierres, 150, en tombant contusions du bras droit, 16 j. — A la Ruche, Alice Talman, 19 ans, tisserande, à Hersaux, entorse du poignet droit, 11 j. — A l'usine Prouvost, Hélène Schroutere, 18 ans, soigneuse, à Roubaix, violente contusion de la main et de l'avant-bras droits 3 semaines. — Au chantier Planquart, Joseph Debie, 51 ans, charretier, à Roubaix brûlures des bord, libres des paupières par des scories brûlantes 10 j. — Sur la ligne de l'E. L. N. T., Joseph Vaudeputte 33 ans, manœuvre, à Roubaix, plaie et contusion de la main gauche par un brusque retour de manivelle de cric, 12 j. — Aux Colles du Nord Georges Maillard, 23 ans, boutonnier à Roubaix, plaie du pouce et de la paume de la main gauche, 10 j. — A l'usine Vandendriesche, Charles Pauwels 24 ans, homme de peine à Hersaux, en tombant d'une échelle, forte entorse du pied gauche, 15 j. — Au garage Tiberghien Emile Loucheur 19 ans, électricien, à Evregnies, contusion du côté gauche et plaie par écrasement de l'annulaire gauche, 10 j. — A l'usine Watine, Alice Castermon, 28 ans, soigneuse, à Roubaix, piqûre infectée de l'annulaire droit, 10 j. — A l'usine Leclercq-Dupire, Alfred Duvillers 56 ans contremaître, à Lys, corps étranger profond de la cornée gauche, 10 j. — A l'usine Vroone, Gabriel Juanny, 38 ans, ouvrier sur machine à bois, à Tourcoing plaie de la main gauche par sauchisseuse 20 j. — A l'usine Dhuljuin, Lepers, Suzanne Lampin 33 ans ébrucheuse rue de Bélhune, 9 entorse tibio-tarsienne droite, 15 j. — A la manufacture de tissus, Fernand Honcquert, 17 ans, tisserand rue du Nouveau-Monde 2, en marchant sur un clou, plaie pénétrante de la plante du pied droit, 11 jours.

EN HAUT DU CLOCHER. — Dimanche, vers midi et demi, la Grand-Place était envahie d'un public venu pour assister à la remise de la girouette au sommet du clocher.

C'est dans un silence impressionnant que l'ouvrier intrépide Henri Dujardin, de Lauranj à Lille, rue de Jemmapes, 46, grimpa au sommet de la flèche et sans hésitation planta le coq relusant d'or, dans l'axe vertical du clocher.

Une longue ovation partit de la foule lorsque l'ouvrier salua du haut du clocher après l'accomplissement de sa périlleuse mission.

LA FETE DES ECOLES. — C'est le dimanche 29 et le lundi 30 juin, qu'aura lieu, au jardin public, sous les auspices de la Municipalité et la présidence de M. Dorenlot, inspecteur de l'enseignement primaire, la fête annuelle des écoles laïques, organisée par le Comité de la Caisse des écoles et la Fédération des Amicales de Wattrelos, avec le concours du personnel enseignant.

Une réunion préparatoire a fixé les grandes lignes du programme et désigné les sous-commissions qui, dès à présent, travaillent activement pour préparer les réjouissances.

CHEZ LES COMBATTANTS ET UNION BELGE. — Dimanche, à 11 h., n eu lieu sur la place Piat une cérémonie au cours de laquelle eut lieu la remise officielle de la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne à M. Fastenackels.

Après que la musique municipale, qui prêtait son gracieux concours, eut joué « La Brabançonne » à l'arrivée de M. Thaune, consul général de Belgique, M. Marcel Wredow, président des combattants et de l'Union Belge, prit le premier la parole pour rappeler les éminents services de M. Fastenackels.

M. Thaune, consul général, remit ensuite au nom du roi des Belges la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique à M. Albert Fastenackels, et après quelques paroles émues donna l'accolade au nouveau décoré. La musique municipale entonna aussitôt « La Brabançonne » et « La Marseillaise ».

M. Achille Roose, au nom de l'Union et des Combattants, remit un joli souvenir à M. Fastenackels.

Ce fut ensuite les charmantes fillettes des anciens combattants qui offrirent des fleurs à Mmes Casimir et Albert Fastenackels. Le

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 19 mai 1930.

Soleil : Lever à 4 h. 06 ; coucher à 12 h. 28.
Lune : Lever à 0 h. 58 ; coucher à 9 h. 26.
Aujourd'hui : St-Yves. Demain : St-Bernard.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 18 mai à 10 h. 15 :

Baromètre : 760 m/m 6 ; baisse depuis la veille à 16 h., 5 m/m 1.

Thermomètre : fronde 13,5 ; minima 12,3 atteint à 8 h. le matin ; maxima 22,2 atteint à 15 h. la veille.

Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 16 h. : néant ; Direction du vent : Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : doux, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel nuageux avec belles éclaircies ; rares averses ; vent de Nord-Ouest 4 à 6 m. Température stationnaire.

DEUIL. — Nous apprenons la mort survenue à Paris, de M. Charles Caron, secrétaire-économe des Hospices et de l'Hôpital de Roubaix.

Cette douloureuse nouvelle surprendra d'autant plus ses nombreux amis, que M. Carou n'a jamais cessé de s'occuper activement de ses fonctions. Il venait de partir pour Paris où il avait l'intention de passer quelques jours chez sa fille. M. Charles Caron est né au Cateau (Nord) le 12 octobre 1857. Nommé Econome des Hospices et de l'Hôpital de Roubaix, le 1er novembre 1882 à sa rentrée du régiment où il était adjudant au 35e R.I. Nommé Secrétaire-Econome des dits Etablissements en 1897, fonctions qu'il occupait depuis cette époque, à l'entière satisfaction de l'Administration. En 907, le Gouvernement de la République lui décerna les Palmes Académiques en récompense de ses éminents services. En 1906, le Gouvernement belge lui accorda la Croix Civique et en 1913, les Palmes en or de la Couronne, en raison des nombreux services rendus aux malades et aux vieillards de nationalité belge.

Il prit une très grande part à l'organisation des services de l'Hospice de Barbieux et de l'Hôpital de la Fraternité à Roubaix, nouvellement construits et de ceux de l'ancien Hôpital transformé en Hospice de vieillards.

Les funérailles de M. Caron auront lieu mercredi prochain, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste. L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 h. 45, 41, rue de Barbieux.

FEUILLETON DU 19 MAI 1930. — N° 16